

**ASSEMBLÉE NATIONALE**31 janvier 2006

---

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 145

présenté par  
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

-----  
**ARTICLE 24**

Supprimer les alinéas 3 à 6 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La lutte contre l'absentéisme scolaire ne doit pas se traduire par une suspension de prestations sociales et familiales ou une contravention payée par des familles qui peuvent être en difficulté.